



DELIBERATION N°20140140 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 10 octobre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 2 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE (à partir de 19 h 10) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir 18 h 50) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. Michel FAURE qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 10).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 50).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Pierre DECLINE.

-----oooOooo-----

O B J E T :

URBANISME - CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA CREATION D'UNE RESERVE INCENDIE LIEUDIT LE POUAY

M. RIVAT JEAN-PAUL EXPOSE CE QUI SUI :

Monsieur Philippe Celette est propriétaire d'une parcelle de terrain à Saint-Chamond, lieudit Le Pouay.

Afin d'assurer la défense incendie sur le hameau du Pouay, la commune a obtenu l'autorisation de Monsieur Celette d'utiliser une partie de sa parcelle pour y installer une plateforme, une réserve et un poteau incendie. Cette autorisation prendra la forme d'une servitude autorisant la Commune à utiliser en tout temps ce terrain.

Les caractéristiques techniques et les conditions de réalisation des travaux et d'entretien du terrain sont définies dans une convention de servitude qui sera formalisée en l'étude de Maître Genevrier, notaire à Saint-Chamond.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 2 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de servitude, à titre gratuit, entre la commune de Saint-Chamond et Monsieur Philippe CELETTE, pour la réalisation d'une réserve incendie sur une partie de la parcelle cadastrée 258 CX 100, lieudit Le Pouay,
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 21 octobre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141020-dl20140140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2014